

Le Conseil d'Administration de CIFD arrête les comptes consolidés du groupe CIF

Le Conseil d'Administration de CIFD (Crédit Immobilier de France développement) a arrêté les comptes du groupe CIF (Crédit Immobilier de France). Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2014.

Ils sont le reflet du contexte et des décisions qui ont marqué l'exercice 2013, conséquence des difficultés d'accès au refinancement causées au cours de l'été 2012 par l'annonce par l'agence de notation Moody's d'une dégradation de la note affectée au groupe :

- octroi par l'Etat, le 24 janvier, d'une garantie de financement temporaire,
- restriction drastique de la production,
- mise en résolution ordonnée du groupe et autorisation définitive par la Commission européenne le 27 novembre 2013 de l'octroi par l'Etat, d'une garantie valable jusqu'en 2035 et concernant à hauteur de 16 G€ les financements nouveaux et de 12 G€ le placement de la trésorerie interne au groupe, issue de CIF Euromortgage et CIF Assets (fonds commun de titrisation dédié),
- accord de gestion sociale avec les institutions représentatives du personnel en conséquence de la mise en résolution ordonnée,
- cession de deux filiales, Assurances & Conseils et Sofiap.

(M€)	2013	2012
PNB	358	463
Frais généraux	-287	-290
Coût du risque	-96	-71
Exceptionnel	-452	-13
Résultat net	-482	34
Encours	31 400	34 344
Ratio de solvabilité	12,25 %	13,73 %

Le résultat net (parts du groupe et hors groupe) est une perte de -481 M€ motivée notamment par des éléments exceptionnels (-452 M€) relevant de la restructuration du groupe : provisionnement de l'accord de gestion sociale (-407 M€), moins-values sur les cessions de filiales (-27 M€), autres provisions et dépréciations consécutives à la restructuration (-18 M€).

Le PNB subit une baisse de -105 M€, principalement motivée par le paiement de commissions de garantie à l'Etat, d'un montant net de 119 M€. Il est également à noter que l'encours du groupe a entamé une décrue résultant de l'arrêt quasi-total de la production.

Durant cette période de préparation des décisions de l'Etat et de la Commission européenne, le dispositif opérationnel du CIF n'a pas changé substantiellement, ce qui explique que les frais généraux ont peu varié par rapport à l'année antérieure. Les effets de la restructuration se produiront en 2014 et les années suivantes.

Le coût du risque, de 96 M€, est inférieur à l'anticipation faite pour l'exercice mais sa hausse par rapport à 2012 reflète les difficultés de la clientèle dans le contexte économique défavorable à l'emploi.

Le ratio de solvabilité reste d'un niveau élevé de 12,25 % malgré les pertes résultant de la prise en compte des décisions de restructuration. Rappelons que les fonds propres sont exclusivement constitués de capital et de réserves et sont donc de la plus haute qualité.

Compte tenu de la baisse programmée de l'encours, il est attendu une amélioration progressive du ratio de solvabilité d'ici à 2017. Pour mémoire, le paiement de la partie variable de la commission de garantie de l'Etat et ultérieurement de tout dividende aux actionnaires sont ou seront subordonnés au respect d'un ratio minimum de 12 %, ce qui constitue une sécurité supplémentaire.